



Envoyé en préfecture le 19/02/2018
Reçu en préfecture le 19/02/2018
Affiché le 
ID : 063-256303520-20180207-062018-DE

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

Séance de l'assemblée délibérante du 7 février 2018

Délibération n°6/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi 31 janvier deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures trente, le mercredi 7 février deux mille dix-huit, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

BRUHAT Pascal
PETEL Gilles
DEMERE Jean-François

BLANCHAMP Gérard
BRANLARD Gérard
BUCHE Jean-Pierre

Suppléants présents :

FEDERSPIEL Hélène
ARDOUREL Sylvie
DUPECHER Pierre

BERNARD Françoise
DUMAS Olivier
SALLES Daniel

Titulaires excusés :

HEALY Bénédicte
POUPENEY Fabienne

Suppléants excusés :

HENRION Colette

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	6	0	0	1	6	6		

**Objet : RESTAURATION ECOLOGIQUE ET DURABLE DE L'ECOPOLE
Demande de subventions 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu la délibération n° 24 du 15 juin 2015 portant sur l'approbation du contrat de gestion du Val d'Allier ;

Vu la délibération n°28 du 15 septembre 2015 portant sur les plans de financement prévisionnels de 2015 à 2020 dans le cadre des demandes de financement du contrat territorial ;

Vu la délibération n°13 du 13 décembre 2016 portant sur les demandes de financement pour l'année 2017 ;

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre d'un processus d'élaboration engagé en juillet 2014, le Conseil Régional d'Auvergne a mis en place un Contrat Territorial pour la gestion durable du Val d'Allier alluvial. Ce contrat a pour ambition de réaliser des actions coordonnées pour gérer, restaurer et préserver le milieu naturel constitué par l'espace de mobilité de part et d'autre du lit de la rivière Allier, entre Vieille-Brioude et sa confluence avec la Loire.

Le SEAT a demandé l'inscription au contrat du projet de restauration écologique et durable des gravières qui constituent l'Ecopôle du Val d'Allier. L'Ecopôle du Val d'Allier est ainsi bénéficiaire de subventions publiques dans le cadre de la mise en place d'actions inscrites au contrat pour une durée de 6 ans, de 2015 à 2020.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette restauration sont les suivants :

- ✓ Préserver la nappe alluviale fragilisée par sa mise à jour en favorisant le développement d'une végétation épuratrice (forêt alluviale, végétation aquatique à fort pouvoir épurateur comme les phragmites).
- ✓ Favoriser la biodiversité en créant des zones refuge et d'alimentation favorisant le développement d'une faune riche et diversifiée. Permettre l'accueil des espèces liées aux zones alluviales et à la dynamique fluviale (sternes, hirondelles de rivage ...).
- ✓ Accueillir un large public local permettant de le sensibiliser aux enjeux de la préservation du Val d'Allier.
- ✓ Former les acteurs socioéconomiques et les élus locaux à la gestion et la restauration des zones alluviales.1
- ✓ Etre un lieu d'expérimentation pour la restauration des gravières et le maintien des zones alluviales.
- ✓ Etre à l'interface entre de nombreuses activités humaines : découverte de la nature, voie verte,

Le Président précise que le bilan des actions 2017 et les orientations des actions 2018 du contrat territorial ont été présentées lors du Comité de suivi qui s'est tenu le 7 décembre 2017 à Pérignat-sur-Allier.

Les partenaires financiers inscrits dans le Plan Loire IV sont l'Agence de l'eau Loire Bretagne, l'Europe, dans le cadre du programme opérationnel interrégional FEDER bassin de la Loire, et le Conseil Départemental du Puy de Dôme.

2018		2018	
DEPENSES		RECETTES	
Animation foncière	1 750 €	40 335 €	Agence de l'eau
Restauration	24 420 €	30 060 €	FEDER Loire
Gestion et entretien courant	46 100 €	4 610 €	Conseil départemental
Valorisation	14 600 €	31 645 €	Autofinancement
Suivis	6 450 €		
Coordination	13 330 €		
	106 650 €	106 650 €	

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de restauration écologique et durable de l'Ecopôle et sa programmation 2018 ;
- **D'approuver** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **De donner** mandat à Monsieur le Président pour déposer et signer les demandes de subvention auprès des différents financeurs ;
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions.



Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique
3 Place Onslow 63 800 Pérignat-ès-Allier
Tel: 04-73-69-52-54 / seat63@outlook.fr